

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

*L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 06 avril 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne- PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – ANDREONI Sophie – MR LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – SEVELIN Emilien – MERESSE Marc - LAROBÉ Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mr BONNEL Ludovic – Mme BEGANSKI Virginie qui donne procuration de vote à Mr OZENNE Benoît.

SECRETAIRE DE SEANCE :

*Madame Béatrice VILPOIX est nommée Secrétaire de Séance.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2017 :

*Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2017 est adopté à l'unanimité. Néanmoins, Monsieur LAROBÉ Daniel remarque que n'y figure pas sa demande concernant l'installation de barrières canadiennes. Messieurs RICHARD ET LOISEAU lui répondent que l'Agriculteur concerné n'a pas remis à Madame le Maire sa proposition écrite et détaillée pour ce projet qui reste donc en suspens.*

CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 :

*Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite à la dissolution du SIER Nord-Vimeu par arrêté préfectoral du 24/12/2014, les comptes non soldés du SIER ont été apurés en transférant les soldes au prorata du nombre d'habitants des anciennes Communes Membres. Le compte 1069 a été soldé par le compte 110 avant passation des écritures de dissolution pour un montant de global de 85 854 ,62 euros soit pour la Commune de DARGNIES un montant proratisé de 4 040,15 euros.*

*Il convient donc, dans un premier temps, de reprendre au résultat de clôture de l'exercice 2016 :*

- *Un déficit d'investissement de 482,89 euros*
- *Un excédent de fonctionnement de 1 963,59 euros*

*Dans un second temps, c'est la Trésorerie du Service Public Local de la Direction Départementale des Finances Publiques, chargée de la passation des écritures pour l'ensemble des Communes concernées sur la gestion 2017, qui soldera les sommes revenant à la Commune de DARGNIES.*

*Madame le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la correction du résultat administratif et l'ajustement du 002 correspondant à l'excédent reporté de fonctionnement.*

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la correction du résultat et l'ajustement du compte 002.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIERE ET TAXE D'HABITATION 2017 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter, cette année encore, les taux d'imposition et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'Habitation.....23,93 %
- Taxe sur le Foncier Bâti.....23,43 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti.....43,79 %
- 

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Madame le Maire soumet à l'approbation des Membres du Conseil municipal, le projet de Budget Primitif 2017, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>1 672 346,58</b>	<b>1 672 346,58</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>546 611,62</b>	<b>546 611,62</b>
	<b>2 218 958,20</b>	<b>2 218 958,20</b>

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2017.

**SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2017, les subventions suivantes :

- 50 euros au Conseil Juridico-Social Vimeu-Bresle
- 50 euros à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- 50 euros à l'Association du Vimeu

**CONTRIBUTION 2017 AU SIVOM DE GAMACHES :**

Madame le Maire expose au Conseil que le Comité Syndical du SIVOM de Gamaches, auquel appartient la Commune de DARGNIES, a fixé la contribution de celle-ci pour l'année 2017 à la somme de 4 089,48 euros.

*Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide que la participation au SIVOM de Gamaches sera inscrite au Budget Primitif 2017, à l'article 6554 des dépenses de fonctionnement.*

*AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :*

- *Madame le Maire informe l'Assemblée que le Plan Local d'Urbanisme sera examiné lors de la prochaine Commission du 25 avril 2017.*
- *Madame le Maire expose à l'Assemblée le déroulement de la Cérémonie prévue Le 1<sup>er</sup> mai au cours de laquelle il sera procédé à la bénédiction du coq de l'Eglise. Madame COURQUIN précise, qu'à cette occasion, les dons collectés par l'Association « Sauvons notre Eglise Saint-Wandrille » seront remis à la Commune. Monsieur LAROBÉ Daniel demande qu'une affiche annonçant cet événement soit mise, en évidence, à l'entrée de la Mairie, lors du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles.*
- *Madame le Maire informe le Conseil qu'une première estimation, concernant les travaux aux Ecoles planifiés pour 2018, doit être transmise dès à présent, pour l'octroi d'une éventuelle subvention du Département.*
- *Monsieur LAROBÉ constate, qu'à nouveau, des haies, ronces et diverses plantations débordent de certaines propriétés envahissant ainsi les trottoirs et gênant le passage des Piétons. Il demande que les Propriétaires soient mis en demeure de les tailler ; A défaut, ces travaux pourraient être effectués par les Employés Communaux ou un Prestataire de service, facture à charge des propriétaires négligents.*
- *Madame ANDREONI signale que des véhicules empruntent le sens interdit de la rue Armel DEPOILLY, notamment ceux de la Poste ainsi que des Ambulances. Monsieur MERESSE déplore la vitesse excessive des véhicules et demande ce qu'il serait possible de faire pour y remédier. Un débat, sur la question, s'instaure au sein du Conseil municipal.*

*La séance est levée à 19 H 15*